

Une nécessité légale

Le règlement général sur la protection des données s'applique depuis le 25 mai 2018. Il est d'application immédiate pour tout organisme, privé ou public, traitant des données personnelles et établi dans l'Union Européenne. Il concerne également les associations indifféremment de leur gouvernance et des supports utilisés pour leurs fichiers. La nomination d'un DPD/DPO est obligatoire pour les autorités publiques et certains organismes privés (selon les données traitées).

Une approche à 360 degrés

ANEOL, expert de la transformation digitale des structures d'utilité publiques, de la RSE et des collectivités territoriales depuis 2008 vous accompagne dans une approche à 360 degrés, intégrant une expertise technique et légale.



ANEOL

Protection des données personnelles / RGPD - Associations



1. Maîtriser le contexte pour les associations

Valider les objectifs de la démarche en rapport avec la mission de l'association.

Diagnostiquer la quantité de données traitées et former la présidence et la direction.

Contenu opérationnel :

1. Tour d'horizon du RGPD et Loi informatique et Liberté
2. Responsabilité pénale
3. Pilotage juridique et technique des données publiques
4. Identification des acteurs du RGPD
5. Anticipation des risques de la cybercriminalité dans le monde associatif.

2. Construire le registre de traitement

Élaborer le registre des traitements et identifier les traitements sensibles

AUDIT :

- Situation juridique
- Analyse des systèmes informatiques

Présentation du registre

3. Engager l'action de l'association

Mise en conformité et construction d'une sécurité cyber adaptée à l'association.

1. Identification, recrutement et nomination du DPD - Accompagnement auprès de la CNIL - Sensibilisation à la fonction de DPD.
2. Sécurisation des données
3. Prévenir le risque Cyber : construire un référentiel de risques cyber - plan de prévention - mise en place d'une plateforme de management du risque intégrant un tableau de pilotage et des outils de veille automatisée.

Équipe technique

- Chef de projet dédié
- Avocats/juristes
- Ingénieurs informaticiens

Public cible

- Dirigeants d'association
- Responsables administratifs
- Responsables de communication
- Responsables informatiques

Contact

✉ team@aneol.com

📍 www.aneol.com

☎ 04 77 21 76 42